



# TRAIL des BALCONS DE CAUTERETS

**CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)**  
**Dimanche 08 juillet 2018**

## RÈGLEMENT DE COURSE

### 1. GÉNÉRALITÉS

- Le Club Athlétique du Vignemale propose **une épreuve de course à pied en montagne**, essentiellement sur chemin, autour de Cauterets, sauf 2 km sur bitume.
- **Elle est ouverte à tous** (hommes et femmes – licenciés ou non- J,E, S, V1, V2, V3, V4).
- Le Trail aura lieu le **Dimanche 08 juillet 2018**.
  - ✓ **Parcours** de 18 km pour 800 m de dénivelé
  - ✓ Le départ sera donné à 10h00 sur l'Esplanade des Oeufs ( Ancien Casino)
  - ✓ La participation à cette course certifiée permet d'obtenir **1 point ITRA**
  - ✓ 2 points de ravitaillement en eau sont prévus sur le parcours (Igau au niveau du Relais TV, Reine Hortense)

### 2. PARCOURS

**Le parcours** : Esplanade des Oeufs (départ) – Chemin Demontzey – La Raillère – Cascade du Lutour – Chemin des Pères – Pause - Reine Hortense (ravitaillement eau) – Hameau de Cancéru – Pont de Secours – Pont de Catarrabes- Croisement Piste du Cabaliros) - Relais TV Aumède(ravitaillement eau) – Séquès – Cambasque - Aresto – Esplanade des Oeufs (arrivée) .

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables les organisateurs se réservent le droit de retarder l'heure de départ – modifier le parcours – annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

### 3. RAVITAILLEMENTS / CONTRÔLES / SECOURS / RADIOS

Les bénévoles de l'organisation de la course ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

Postes sur le Parcours				
N°	LIEU	CONTROL E	RAVITAILLEME NT	RADIOS
1	La Raillère	✓		✓
2	Thermes de Pauze	✓		✓
3	Reine Hortense	✓	EAU	✓
4	Cancéru	✓		✓
5	Pont de Secours (Traversée sécurisée D 920)	✓		✓
6	Pont de Catarrabes	✓		✓
7	Antenne Aumède	✓	EAU	✓
8	Cambasque	✓		✓

## 4.SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Assurée par les bénévoles présents sur le parcours.

- Antenne médicale (salle wallon mairie)
- Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

## 5. ÉQUIPEMENT

- **Bâtons autorisés**

## 6. CHRONOMÉTRAGE

- Assuré par GeoFP
- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le torse**, clairement visible pour simplifier les pointages à l'arrivée
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

## 7. SERVICES OFFERTS A L'ARRIVEE

- La restauration est assurée dans la salle de restaurant du Casino sous forme d'un buffet énergétique
- Les concurrents ont accès aux douches de la piscine municipale

## 8. CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

- Classement général Hommes et Femmes : pas de classement par club et pas de cumul de prix.
- Récompenses :
  - ✓ **Trophées** aux trois premiers du classement général Homme et Femme.
  - ✓ **Récompenses** aux premiers de chaque catégorie Homme et Femme.

## 9. DOSSARDS

- Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé**.
- Retrait des dossards : le dimanche matin de 7h30 à 9h30 à l'Office du Tourisme de Cauterets (2<sup>ième</sup> étage). Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
  - ✓ Remise du **cadeau de bienvenue** (serviette microfibre + partenariat Ballot Flurin BeezEnergy.
  - ✓ **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

## 10.ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

- La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur auprès d'AXA IARD Lourdes N° de contrat : 3444205204. Cette Assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires du Club organisateur, des bénévoles et des participants.
- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.
- Il est vivement conseillé à tous les coureurs de souscrire une assurance individuelle « accident » couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur est dégagee.

## 11. ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle le plus proche. Le dossard sera rendu** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.**

## 12. DISQUALIFICATION

Les coureurs doivent passer à tous les postes de contrôle sous peine de disqualification.

## 13. INSCRIPTIONS

- a) Règlement complet de la course, sur le site : [www.race-cauterets.com](http://www.race-cauterets.com)
- b) Les inscriptions sont ouvertes **du 8 Mars 2018 au 07 Juillet 2018**
- c) Droit d'inscription : **20 €**
- d) Les inscriptions sont accompagnées **d'un certificat médical** . Le document fourni doit être :
  - soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant la fin de la course, donc daté au-delà du 08 juillet 2017.
  - soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin. Seules les licences FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) FFA de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises », « Athlé Running » ou « Pass Running » sont acceptées. Pour les licences « Pass Running », la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence et le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.
- e) Ce certificat médical ou cette copie de la licence pourront être téléchargés par le coureur directement sur le site de GeoFP, après le paiement de son inscription. Nous privilégions le téléchargement pour des raisons de simplicité du traitement de validation. Un lien spécifique sera mis en place pour cela
- f) L'organisation ne validera l'inscription que si le dossier est complet : **inscription dûment remplie, lecture du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide et du paiement** par voie électronique auprès de GeoFP
- g) Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.
- h) Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site GeoFP.

## 14. ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le 07 juin 2018, par courrier (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Rosine BECAT**  
**26 , rue du Pic du Midi**  
**65400 ARGELES-GAZOST**

## 15.DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

## 16.TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

**d'ordre administratif** devra être envoyée par voie électronique à : [rosine.becat@orange.fr](mailto:rosine.becat@orange.fr) .  
**d'ordre technique** devra être envoyée par voie électronique à : [cauterets.services@wanadoo.fr](mailto:cauterets.services@wanadoo.fr)